



CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

MM les conseillers, échevins et Président du CPAS,

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous invitons à la séance du conseil communal qui aura lieu le jeudi 25 avril 2024 à la maison communale à 20 heures.

Le 17 avril 2024.

La Directrice générale,
B.MAHY



Le Bourgmestre
JM DAERDEN

EXTRAIT DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

Remise diplôme lauréat du travail.

1. IMIO – Assemblée générale du 28 mai 2024.
2. Enseignement : déclaration de vacance d'emploi au 15 avril 2024.
3. Ratifications arrêtés de police.

HUIS-CLOS

4. Ratifications désignations maîtres d'éducation physique/psychomotricité temporaires.
5. Mise en disponibilité pour cause de maladie – maîtresse éducation physique.
6. Mise en disponibilité pour cause de maladie- institutrices primaires.